



La sous-traitance au secteur protégé et adapté : l'autre moyen de remplir ses obligations d'emploi de personnes en situation de handicap.

VENDREDI 17 JUIN 2016

Salle C202 à l'APRADIS Picardie, 6 rue des deux ponts à AMIENS

Accueil café à partir de 09h00

09h30-11h00 : Définition : qu'est-ce qu'un ESAT et un EA, quelles distinctions ?
Présentation des activités des ESAT-EA

Jean-René DUMONT, Président de l'Association de Directeurs de Structures de Travail Protégé et Adapté (ADSTPA) de la Somme.

11h00-12h30 : Une réponse à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap.
Focus sur l'article 15 du code des marchés publics : marchés réservés aux ESAT-EA

Céline GARDONI, Responsable du pôle emploi et compétences - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme (CDG 80)

COUPON-REPONSE

« La sous-traitance au secteur protégé et adapté »

Vendredi 17 Juin 2016

Nom	Prénom	Fonction	Institution	E-mail

Aménagement(s) d'accessibilité souhaité(s) :

Coupon-réponse à nous retourner avant le vendredi 10 juin.
Par courriel à handipacte@apradis.eu